



Communiqué de presse

Ouverture de la Turquie après une lutte contre le COVID-19

Berne/Zurich, 24 juin 2020 – À partir du 15 juin, les citoyens suisses peuvent à nouveau se rendre en Turquie sans risque d'être mis en quarantaine. Le ministère de la culture et du tourisme de la République de Turquie a mis à cet effet un programme de certification pour un tourisme sain en place. Le programme doit être mis en œuvre à partir de la saison d'été 2020 et comprend un large éventail de mesures concernant le transport, le logement et l'état de santé du personnel et des passagers ainsi que le bon fonctionnement des installations.

La Turquie a montré que la restructuration et la modernisation de son système de santé au cours des quinze dernières années ont fait leurs preuves. Grâce à la construction de nombreux grands hôpitaux modernes et à des investissements dans les technologies de l'information en matière de santé, le pays était paré pour faire face à l'apparition de la maladie. En prenant des mesures rapides, la Turquie a ainsi pu retarder l'arrivée du virus dans le pays de trois mois et s'y préparer. Les capacités du système de santé sont élevées et n'ont pas été mises à l'épreuve durant la crise du COVID-19.

Les mesures de quarantaine au niveau mondial diminuent maintenant de manière progressive. Le secteur du tourisme est également un élément clé dans le retour à la normale. A cet effet, le couvre-feu sera également levé. Le ministère turc de l'intérieur a annoncé dans une lettre officielle que les touristes suisses peuvent à nouveau entrer en Turquie sans mise en quarantaine à partir du 15 juin. Toutefois, un accueil sans mise en quarantaine au retour en Suisse est encore incertain. Afin de continuer à développer une approche basée sur le bien-être des hôtes une fois le pays ouvert, le ministère de la culture et du tourisme de la République de Turquie a développé un programme de certification pour un tourisme sain.

Les mesures de prévention et de protection prévues dans ce programme concernent les transports aériens, maritimes et terrestres, les ports d'arrivée et toutes les installations touristiques, y compris l'état de santé des employés de l'industrie et des touristes. Avec ce certificat, les établissements de transport et de tourisme sont encouragés à mettre tout en œuvre pour permettre des vacances saines en Turquie. Le nombre d'installations et d'entreprises certifiées est actuellement en constante augmentation.

Le programme de certification résumé en 4 piliers principaux

"La santé et la sécurité pour les passagers" : ainsi sont résumées les précautions à prendre à l'égard des passagers depuis le moment de l'enregistrement jusqu'à l'arrivée. Parmi la liste de mesures, on trouve notamment : interdiction d'accès aux terminaux respectifs pour les passagers sans masque, mise à disposition gratuite de masques pour les passagers, utilisation de caméras thermiques et d'outil visant à mesurer la température corporelle à l'entrée des bâtiments des terminaux, préparation de tapis et de cabines de désinfection et, si nécessaire, application des protocoles requis pour des passagers classifiés comme groupe à risque.



"La santé et la sécurité des employés" ; On comprend avec ceci les dispositions visant à garantir la santé physique et mentale du personnel en termes de transport, d'hébergement et de restauration. Les procédures telles que la formation du personnel en matière d'hygiène et de santé, le soutien psychologique des employés, la mise à disposition des équipements hygiéniques/sanitaires nécessaires, le contrôle du personnel à l'aide de caméras thermiques, de thermomètres et la planification des équipes, des briefings réguliers et des contrôles de santé, etc. sont désormais standard et feront l'objet d'une nouvelle réglementation si nécessaire.

"Les précautions appropriées dans les établissements" ; Sont comprises sous ce terme les mesures à prendre en cas d'urgence pour prévenir l'apparition d'une épidémie et la propagation du virus. Pour de telles situations, divers processus ont été définis dans le cadre du programme de certification, qui doivent être mis en œuvre par les établissements d'hébergement et de restauration. En outre, la certification garantit également la mise en œuvre et le contrôle des mesures nécessaires telles que la distance sociale, le contact et l'isolement du personnel afin de prévenir la propagation de la pandémie dans le pays.

"Les précautions concernant les véhicules de transport" ; Ceci inclut les mesures et réglementations s'appliquant aux transports aériens, terrestres et maritimes. La formation du personnel des véhicules de transport, le certificat d'immunité du personnel, la stérilisation des véhicules de transport et l'aménagement du système de transport de passagers conformément aux normes relatives à la distance de sécurité ont été définis dans le cadre du certificat.

Pour plus d'informations et images (médias)

Gere Gretz, Office du Tourisme de la Turquie, c/o Gretz Communications AG,

Zähringerstr. 16, 3012 Berne, Tél. 031 300 30 70

E-mail: info@gretzcom.ch

Internet: www.goturkey.com/

La Turquie en bref :

La Turquie a tout ce qu'il faut pour passer des vacances de rêve : du soleil, une eau bleu azur, des plages magnifiques, des petites baies et des lagunes de rêve, des sommets enneigés à quatre mille mètres, des forêts de montagne ombragées, une nature enchanteuse, des villes animées, des terrains de golf fantastiques, le temple d'Artémis à Ephèse ainsi que la tombe du roi Mausolos II à Halicarnasse, deux anciennes merveilles du monde.

Le pays est à cheval sur deux continents et renferme de nombreux trésors culturels, historiques et d'une beauté pittoresque. Des célèbres formations rocheuses de la région de Cappadoce, en passant par la côte lycienne et jusqu'à la métropole d'Istanbul, la Turquie renferme un intérêt pour chacun. La large gamme d'hébergement comprend des hôtels de toutes catégories, un personnel amical partageant une hospitalité sincère et une cuisine raffinée qui est mise à l'honneur. La Turquie offre ainsi un mélange réussi constitué d'un large éventail de loisirs, de sports et d'activités culturelles.